



JE SUIS JEUNE  
ALTERNANT,  
À QUELLES AIDES  
AI-JE DROIT ?

**LOGEMENT**

**GARANT**

**CAUTION...**



**PROFITEZ D'UN COUP DE POUCE  
D'ACTION LOGEMENT**

**Découvrez en quelques clics  
toutes les aides dédiées aux jeunes  
qui vont vous simplifier la vie !**

## **VOUS ÊTES...**

En contrat en alternance (en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) et vous avez entre 15 et 30 ans.

## **VOUS SOUHAITEZ...**

Concrétiser votre projet professionnel et vous avez besoin d'un coup de pouce pour vous loger et faire face à vos frais d'installation.

## **AYEZ LE RÉFLEXE ACTION LOGEMENT ! EN VOUS CONNECTANT À VOTRE NOUVELLE PLATEFORME**

- Un diagnostic personnalisé de votre situation
- Toutes les aides au logement disponibles et adaptées à votre profil en un clin d'œil
- Un gain de temps pour vos démarches
- **Un service simple, rapide et gratuit !**



*Les aides sont soumises à conditions et octroyées sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Elles sont disponibles dans la limite des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur. Pour connaître les modalités, connectez-vous à la plateforme ou contactez-nous.*

### **Action Logement Services**

Siège social : 66, avenue du Maine 75682 Paris Cedex 14

SAS au capital de 20 000 000 d'euros - Société de financement agréée

824 541 148 RCS Paris - ORIAS 17006232

 **@Services\_AL**